VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage
—DE—
Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Eli Pierce, et al.

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 39 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de cette ordonnance à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La propriété commerciale de choix comprenant la bâtisse de bureau en briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné par la lettre S, sur un plan ou devis d'arpentage fait par E. G. De l'Isle, voyer, daté le 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1893 pardevant J. J. Wenlfs, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, ce contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Toutl, Ste Anne et Orléans; il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel ledit lot mesure 125 pieds de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et est fagade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains No 731 rue Nord Miro, retiré du trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certains lots situés dans le même district et Ilet et contigus à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilé par la lettre B et mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 732 et 734 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et Ilet comme les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci-dessus, par Pilié et mesurant d'après cela 33 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Dauphine, Miro et Toutl. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Coumarty, daté le 18 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Laharve, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14, mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14, et 85 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon ou dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'inventaire reçu par M. C. Soniat, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 24 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14, 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 24 pieds, 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond, contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre ensemble avec tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le numéro municip 1226, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'Ilet K sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1832 et déposé en l'étude de Louis F. Caire, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1880 et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, David, Salomon et Dounane, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Salomon sur 139 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dounane, maintenant Iberville, Canal, Salomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Dounane, maintenant Iberville, sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Cadiz, Sud Franklin (autrefois St David) Issa et Saratoga (autrefois St Patrick) qui étant autrefois désigné comme Ilet 91 sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, sous la date du 18 mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis S. Cairo, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 573 sur un croquis à cela fait par H. C. Brown, assistant-ingénieur de ville sous la date du 2 août 1896, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant-ingénieur de ville H. C. Brown, et contigus l'un à l'autre. Lesdits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à l'alignement rue Cadiz sur 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilèges, les billets devant porter 7 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes devront contenir toutes les clauses usuelles et considérées de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son achat les taxes de 1908, aussi les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurances de et à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique pertant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier ou autre, aux frais de l'acquéreur.

McCleskey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Willard & Eiseman
ET
H. L. Lazarus, Jr.

VENTE DE RECEVEUR

Du Stock entier de Magasin, Installations, Comptes Courant, Etc.,

—DE LA—

CAVAROC COMPANY, LTD.,

SUR LES LIEUX,

No 209 RUE BARONNE.

A L'ENCAN,

LUNDI, 20 JUILLET,

A 10:30 heures A. M..

LE STOCK COMPRENANT

Un grand assortiment complet de Vins, Whiskies, Cordiaux et tous les accessoires pour commerce de Liqueurs en gros et en détail.

Le vente devant être faite comme suit :

Premièrement—Stock de magasin et installations en bloc.

Deuxièmement—Comptes courant en bloc.

Troisièmement—Quatre (4) barrils de Gin 9, et un (1) baril de Private Stock White ky, évalués séparément

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D absent en congé, nous vendrons LUNDI le 20 juillet, à 10:30 heures a. m., sur les lieux No 209 rue Baronne, tous les articles divers de marchandises et meubles de bureau et installations, comprenant le fond de magasin de la Cavaroc Co. Ltd. Si la vente n'est pas faite en bloc, alors, il sera offert immédiatement en lots, qui seront vendus séparément d'après l'inventaire enregistré en l'affaire ci-dessus, sujet aux déductions qui seront annoncées à la vente.

Conditions—10 0/0 comptant sur l'adjudication, la balance sur livraison.

WILLARD & EISEMAN,
540 rue Commune, et
H. L. LAZARUS, JR.,
716 rue Commune

Lazarus Michel & Lazarus Chas Rosen avocats pour le receveur.

3 juil—8 12 19 26

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Fermier.

A L'ENCAN—JEUDI le 23 juillet à 11 heures a. m., à la M. L. & T. K. R. & S. Co. Annex, rue Front et St Joseph, en vertu de l'acte 167 de 1896, pour le compte de qui il appartiendra. Un Chargeur de Canne installant Combber Grider Baby Corp Reaux, etc., de Labadieville, Lac., consignés à Victor Leisel, Nouvelle Orléans, Lac.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

22 juil—12 19 23 23

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,429—Cour Civile de District, Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Malpomène, Ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Malpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $25 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,429, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, le procédural de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement de dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuel es de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

24 juin—24 28—juil 5 12 19 26 27 28

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement. Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Development Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désigné comme Ilet 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28 —juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières, très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages et mansarde, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 416 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir—

No 1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Kerlerec (rue projetée), Tonti (aussi une rue projetée), Colombus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurent chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante sept pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et Ilet que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No Seize, et mesurant trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Colombus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro, (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, et mesurent comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le profondeur des dits lots a été ou peu changée par un échange entre Mme Ledoux et le défunt John E Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire.

No 4.—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis. Ladite portion de terre est composée des parties des lots 11, 12 et 26, et mesure vingt neuf pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Trémé, de la vingt pieds huit pouces sur la ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Trémé, et de la cinquante huit pieds six pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds sept pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit une bâtisse confortable en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres en plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contigües connues comme par les Nos 418, 420 et 422 rue Marais, 2 chambres, hangar, citerne, etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds, huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre fait face aussi sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverte en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 8 chambres pour chaque locataire. Citernes, hangars, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en un an ou en deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuel es de sécurité et coutumières. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificat qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurances de la date de l'adjudication devant être payés par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 date.

AVIS AUX CREANCIERS

John H. Fisher vs Consumers Oil and Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 85,330 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. T. Monroe et H. K. Fine, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Eugène Parham, avocat.

10 juil—10 14 19

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA PROVENCE, 23 juillet.
*LA TOUBAINE, 30 juillet.
*LA SAVOIE, 6 août.
LA BRETAGNE, 13 août.
*LA LORRAINE, 20 août.
*LA TOURAINE, 27 août.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 15 août.

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud, No 902 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Teutonia Bank and Trust Co. vs. American Marble Granite Co., Ltd.—Cour Civile de District, No 86,127.

VENTE DE RECEVEUR:

A L'ENCAN, MARDI, 21 JUILLET 1908, A 11 A. M.,

A L'USINE DE LA AMERICAN MARBLE & GRANITE CO., LTD., COIN DES RUES SCOTT ET ST-LOUIS.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, du dossier No 86127 dans l'affaire intitulée La Teutonia Bank and Trust Co. vs American Marble and Granite Co. Ltd, ledit ordre daté et signé le 29 juin 1908, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 21 juillet 1908, commençant à 11 heures A M., sur les lieux coin des rues Scott et St Louis, les effets comme suit—

Les Chevaux, Wagons et Harnais, Marchandises en Magasin appartenant à la American Marble and Granite Co, Ltd, le tout décrit d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

M. M. Dart & Kernan, avocats pour le receveur.

10 juil—10 12 19 21

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
—DE—
Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 738-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85,983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908, à midi, en vertu d'un jugement en partage lu et rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al No 85,983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division E, daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Dossier de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et sécurisées à savoir :

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant et Bayou, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845 déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 du livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes en cestui de Urban Keehn, tuteur naturel de Laura Keehn d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126 folio 934.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot F. d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt onze pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt [et avec autre propriété] de Leonard Heitz et autres, d'après un acte passé par devant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart Mazant et France, désigné comme lot onze D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt [avec autre propriété] de Leonard Heitz et autres, d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terr, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3ème District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No 240 borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Craps) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Preyo & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré au Bureau des transferts livre 178 folio 340.

5° Un certain lot de terr ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No 182 borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Ursin Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles et ledit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action de "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action de "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0,0 de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets de faire un dépôt de 10 0/0 avec l'encanteur qui lie la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Bassière Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Hy Finch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Finch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats. 15 juil—15 19 24

Succession de Albert Flowers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,560—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Wiltz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton & Pierson, avocats.

15 juil—15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Gleber, épouse de Augustus A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus A. Samuels, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Denègre & Blair, Henry H. Chaffe, avocats.

15 juil—15 19 24

Succession de Joseph B. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,661—Division C. — Attendu que Leonard Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph B. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin T. Waldo, avocat. 17 juil—17 21 26

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 85,509—Cour Civile de District, Division "A"—Frederick E. Stulb et al. vs Joseph G. Stulb et al.

SPLENDIDES PROPRIETES POUR PLACEMENT.

BATISSE A DEUX ETAGES, 2237, 2239, 2241 rue Rousseau, coin Philip.

Louée comme Epicerie, Buvette et Residence.

MAISON A DEUX ETAGES ET JOLI COTTAGE SIMPLE,

511-513 RUE PHILIP. **519 RUE PHILIP.**

A l'Encan, Jeudi, le 23 Juillet 1908.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 85,509, dans l'affaire intitulée Frederick E. Stulb et al vs Joseph G. Stulb et al, ledit jugement lu et rendu le 9 juin 1908, et signé le 12 juin 1908, adressé à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Roussseau Philip, St Thomas et l'avenue Jackson, mesurant 83 pieds, 11 pouces et 5 lignes, M. A. de face à la rue Rousseau sur une profondeur et façade à la rue Philip de 158 pieds, 5 pouces et 4 lignes, formant l'encoignure des rues Philip et Rousseau. Pour en faciliter la vente cette propriété a été subdivisée d'après le devis d'arpentage de Georges de Armas, voyer, daté du 4 mai 1908, en trois portions de terre, désigné comme lots A B et C. Le lot A formant l'encoignure des rues Rousseau et Philip et mesurant 73 pieds 8 pouces de face à la rue Philip le lot B est contigu au lot A et mesure 42 pieds de face à la rue Philip, le lot C est contigu au lot B et mesure 42 pieds, 1 pouce, 4 lignes de face à la rue Philip. Chaque lot ayant une profondeur de 83 pieds, 11 pouces